

Bureau de conseils

La fin des barbelés

L'interdiction du barbelé fait de nombreux mécontents. Ce type de clôtures devra être remplacé, créant ainsi un coût important pour les exploitations concernées. Pourquoi cette interdiction et quelles sont les solutions proposées ?

L'ordonnance sur la protection des animaux (RS 455.1) est entrée en vigueur le 1er septembre 2008. Selon l'art. 7, les logements et les enclos doivent être construits et équipés de façon à ce que: le risque de blessure pour les animaux soit faible; les animaux ne soient pas atteints dans leur santé, et les animaux ne puissent pas s'en échapper et, selon l'art. 63, l'utilisation de fil de fer barbelé pour les clôtures des enclos est interdite. Un délai transitoire de deux ans a été prévu pour remplacer le fil de fer barbelé. Ce délai échoue dans un peu plus d'un mois, le 1er septembre 2010 et ceci pour toute la Suisse. Cette mesure est justifiée, car le barbelé est une source d'accidents pour les animaux. Il cause régulièrement des blessures si graves aux chevaux et notamment aux poulains qu'ils doivent être abattus.

Nombreuses revendications

De nombreuses revendications sont intervenues notamment dans les cantons comme le Jura où des immenses pâturages, mis à disposition pour les chevaux, sont clôturés uniquement par du barbelé. Dans ces pâturages, les chevaux sont mélangés aux bovins et les barbelés sont utilisés depuis de nombreuses générations. Les re-

vendications se basent sur trois problèmes principaux : les pâturages sont souvent difficiles d'accès et la clôture électrifiée ne semble pas fiable étant donné que des herbes ou branches peuvent atténuer, voir supprimer le courant électrique; le temps nécessaire pour vérifier les clôtures est très

long; remplacer des kilomètres de fil de fer barbelé est un investissement énorme pour les agriculteurs.

Quelles alternatives au fil de fer barbelé ?

Des recommandations existent au niveau de la PSA « Protection

suisse des animaux», sur les différentes clôtures à utiliser en fonction des animaux. Ces recommandations se basent sur plusieurs points : les clôtures ont plusieurs buts, soit empêcher les animaux qui paissent de s'en échapper et interdire aux hôtes indésirables d'y entrer. Toutefois

Le barbelé est une source d'accidents pour les animaux de rentes et les animaux sauvages
Stacheldraht, Ursache für Unfälle bei Nutz- und Wildtieren





elles ne doivent pas empêcher la faune sauvage de traverser, ni la blesser. Les animaux face à un danger réagissent par la fuite et peuvent ainsi rapidement se retrouver emmêlés dans une clôture. Certains milieux protégés, comme les forêts et cours d'eau, nécessitent des clôtures adaptées au milieu et au voisinage.

Clôtures proscrites par la PSA : le barbelé, qui est très dangereux pour la faune sauvage et les animaux de rente. Dans le canton des Grisons, par exemple, le barbelé est interdit et a été remplacé depuis de nombreuses années, à cause du tourisme. Dans d'autres cantons, les zones situées sur domaine skiable, ne sont plus clôturées depuis un certain temps avec du barbelé. En effet, enlever et remettre continuellement des barrières est astreignant.

Les clôtures en treillis noués posent problème à la faune sauvage de grande taille et aux animaux de rente, qui se frottent contre les clôtures.

Ces derniers temps les clôtures à haute tension « clôtures power » semblaient être une bonne alternative au fil de fer barbelé. Ce type de clôture provient de pays comportant de grands pâturages, tels que l'Australie ou l'Amérique du sud. La tension élevée dans les fils

n'est ainsi pas stoppée lorsque des herbes ou branches viennent se poser sur les fils. Elle doit cependant être adaptée à la situation et ne pas être trop élevée. Suivant la taille des pâturages, le réglage peut s'avérer difficile. Des spécialistes des clôtures doivent être consultés, car ces clôtures peuvent s'avérer dangereuses pour les hommes et les animaux. Une étude est en cours à l'office fédéral de l'environnement OFEV mais il y a de grandes chances pour que ce type de clôtures soit interdit.

Clôtures conseillées, clôtures électrifiées

Les clôtures fixes avec plusieurs cordons ou fils métalliques, électrifiées ou non. Ce type est très adapté pour la faune sauvage, avec un fil inférieur à au moins 25 cm au dessus du sol. Ces fils doivent toutefois être déposés au sol lors d'enneigement.

Les clôtures électrifiées flexibles avec cordons ou rubans sont installées et démontées rapidement. L'idéal est d'adapter le type de clôture en fonction de la situation. Dans certains endroits l'électricité est inutile. Par exemple dans les zones où l'accès est difficile dû à de nombreux buissons. La PSA conseille aussi vivement de se renseigner auprès d'un service

spécialisé, tel que le SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture.

La fin du barbelé nécessite donc son remplacement par d'autres types de clôtures. Les clôtures électrifiées semblent être la bonne solution. Les inconvénients liés au coût et au temps passé à vérifier les clôtures sont donc une nouvelle contrainte, ... à quel prix ?

Sabrina Briefer

Sites Internet :

Français :

<http://www.protection-animaux.com/publikationen/>

http://www.protection-animaux.com/publikationen/wildtiere/in-fothek/texte/mb_zaeune_f.pdf

<http://www.bul.ch/>

